



N° 114 Évaluation de la politique de mobilité douce *rapport publié le 7 mars 2017*

En préambule, il faut mentionner qu'à la fin de l'année 2018, le département des infrastructures (DI) a connu une réorganisation qui a impacté positivement la mobilité douce. Dans cette nouvelle organisation, la mobilité douce est rattachée administrativement à la région Lac-Rhône et est devenue une thématique transversale portée par un répondant spécifique dans chacune des trois régions (Lac-Rhône, Rhône-Arve et Arve-Lac).

La Cour a émis quatre recommandations, toutes ont été acceptées. Au 30 juin 2019, deux recommandations ont été mises en œuvre et deux sont non réalisées au 30 juin 2019.

La recommandation portant sur la consultation des associations (recommandation 4) a été **mise en œuvre** rapidement après la publication du rapport en 2017. Depuis le dernier suivi, la recommandation portant sur le développement d'un outil de suivi des projets de mobilité douce et de leur priorisation (recommandation 1) a été réalisée. Les projets de mobilités du canton et des communes sont centralisés dans un fichier au sein de l'office. Les trois principaux critères qui régissent leur priorisation sont respectivement :

- leur niveau d'appartenance hiérarchique (projet de mobilité douce qui s'inscrit dans le projet d'agglomération) ;
- l'existence d'un financement ;
- le fait que leur réalisation s'inscrive dans la continuité d'un projet plus large et qu'elle permet la finalisation de celui-ci (par exemple, réalisation de la piste cyclable sur le pont de Peney qui permet de terminer la sécurisation de l'axe ville de Genève – Satigny).

Il reste dès lors deux recommandations **non réalisées** au 30 juin 2019 :

- Concernant la recommandation portant sur le suivi de la mobilité douce (recommandation 2), l'office cantonal des transports (OCT) s'est doté depuis le mois de juin 2019 d'un outil de navigation (*Géo Vélo*). Il s'agit d'une application smartphone qui va permettre à l'OCT de connaître les itinéraires privilégiés des cyclistes et adapter en conséquence l'ordre actuel des priorités des projets de mobilité douce. Les données ainsi récoltées seront analysées dans le courant de l'année 2020. L'application propose également aux cyclistes d'autres itinéraires possibles et sécurisés.
- La sécurisation des zones d'échange (recommandation 3) est en cours de réflexion. L'état d'avancement de ces études dépend du projet. Parmi les planifications de ces sécurisations de zones d'échange, il faut mentionner le réaménagement de la gare Cornavin et l'aménagement des interfaces CEVA dont la réalisation varie selon la gare entre 2019 et 2023. La Cour constate qu'il y a un retard important par rapport aux délais qui étaient initialement impartis.



N° 114 Mobilité douce (évaluation)	Mise en place (selon indications de l'évalué)			Suivi par la Cour
Recommandation/Action	Resp.	Délai au	Fait le	Commentaire
<u>Recommandation 1</u> : Développer un outil de suivi des projets de mobilité douce et de leur priorisation.	DI (OCT) (ex-DETA - DGT)	31.12.18 (initial 31.12.17)	Déc. 18	Réalisée. La procédure de suivi des projets de mobilité douce est finalisée. Les principaux critères de priorisation sont : <ul style="list-style-type: none"> • l'inscription du projet dans le cadre du projet d'agglomération ; • l'existence d'un budget alloué à ce projet ; • l'inscription du projet dans la continuité d'un projet plus global.
<u>Recommandation 2</u> : Définir les objectifs du suivi de la mobilité douce et, cas échéant, revoir les modalités de ce suivi en fonction de ces objectifs.	DI (OCT) (ex-DETA - DGT)	31.12.20		Non réalisée. L'office cantonal des transports (OCT) s'est doté depuis le mois de juin 2019 d'un outil de navigation (<i>Géo Vélo</i>). Il s'agit d'une application smartphone qui va permettre à l'OCT de connaître les itinéraires privilégiés des cyclistes et adapter en conséquence l'ordre actuel des priorités des projets de mobilité douce. Les données ainsi récoltées seront analysées dans le courant de l'année 2020.
<u>Recommandation 3</u> : Sécuriser les zones d'échanges problématiques.	DI (OCT) (ex-DETA - DGT)	31.12.23 (initial 31.12.19)		Non réalisée. Des retards importants sont à signaler dans la réalisation de cette recommandation. Des études sont en cours pour certains projets, notamment les aménagements des interfaces du CEVA et le réaménagement de la gare Cornavin. La planification pour ces différents projets est la suivante : <ul style="list-style-type: none"> • Gare de Lancy : 2021 ; • Gare du Bachet : 2019 ; • Gare de Chêne-Bourg : 2020 ; • Réaménagement de la place Cornavin : 2023.



N° 114 Mobilité douce (évaluation)	Mise en place (selon indications de l'évalué)			Suivi par la Cour
	Recommandation/Action	Resp.	Délai au	Fait le
Recommandation 4: Améliorer la concertation des associations lors de l'élaboration de projets.	DI (DGT) (ex-DETA)	31.12.17	2017	Réalisée. La concertation avec les associations se matérialise par quatre actions distinctes : <ul style="list-style-type: none">• séances du Codep ;• séances de concertation avec les associations sur des projets généraux (3-4 fois par année depuis début 2016) ;• séances de consultation technique, lors desquelles des plans de projets sont soumis pour avis (3 fois par année depuis début 2017, séances supplémentaires en cas de besoin) ;• séances spécifiques avec les associations de défense de personnes à mobilité réduite pour favoriser la transmission d'informations sur les lieux problématiques (2 fois par année, depuis fin 2017). <u>Plan d'actions prévu :</u> <ul style="list-style-type: none">• poursuite de séances régulières (processus continu) ;• attention et action en cas de besoin supplémentaire exprimé par les associations (processus continu).